



AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT  
OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS TIMAR A L'INITIATIVE DE FINANCIERE  
CLASQUIN EUROMED

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société FINANCIERE CLASQUIN EUROMED, filiale du groupe CLASQUIN, a déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique d'achat obligatoire visant les actions TIMAR.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions TIMAR.

Ce projet d'offre publique d'achat a été déposé suite à l'acquisition par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED de 63,52 % du capital social et des droits de vote de TIMAR, franchissant ainsi le seuil de 40% des droits de vote rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications exigées par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

*Rabat, le 31/03/2023*

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [OperationsFinancieres@ammc.ma](mailto:OperationsFinancieres@ammc.ma)

DO/EM/05/2023